

Les Bordes, le 08 septembre 2017

Aux parents d'élèves



Objet : information élections des représentants des parents d'élèves

Chers parents,

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration auront lieu

le vendredi 13 octobre 2017

Le conseil d'administration (CA) est l'organe de délibération et d'un certain nombre de décisions du collège. Il se réunit en séance ordinaire au moins 3 fois par an.

Ce conseil, présidé par le Chef d'établissement, sera composé de 24 membres pour le collège Collège Geneviève De Gaulle-Anthonioz ainsi répartis :

- 1/3 de représentants du personnel de l'établissement
- 1/3 de représentants des parents d'élèves et des élèves
- 1/3 de représentants des collectivités territoriales, de l'administration de l'établissement et de personnalités qualifiées.

Le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'établissement : questions relatives à l'hygiène, la santé, la sécurité, l'orientation, l'association sportive, les voyages scolaires, les conventions et certains contrats. Il donne son avis sur différents aspects pédagogiques (création d'options et de sections, etc...). Le CA adopte le projet d'établissement, le règlement intérieur et le budget.

Dans le cas où vous voudriez vous porter candidat, vous pouvez :

- Prendre contact avec la fédération de parents d'élèves déclarée au sein du collège : AIPE : Mme Royer ou Mme Renaux
Adresse mail : aipecollegedesbordes@outlook.fr
Ou
- Présenter votre propre liste.

Chaque liste doit comporter au moins deux noms de candidat et, au plus, le double du nombre de sièges à pourvoir, c'est-à-dire douze noms maximum.

Les déclarations de candidature signées par les candidats doivent être remises **au secrétariat de gestion pour le lundi 2 octobre 2017**, minuit.

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Tous les parents électeurs sont éligibles, à l'exception des personnels de l'établissement membres de droit du conseil d'administration et des personnes qui en sont déjà membres (désignées par un organisme ou élues au titre d'un autre collège électoral).

Chacun des deux parents est électeur, qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés (*sous réserve de ne pas avoir l'autorité parentale retirée après jugement*).

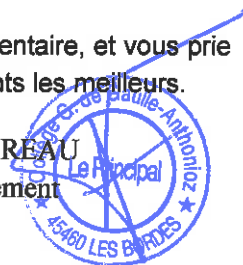
Chaque électeur ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans le même établissement.

Remise du matériel de vote aux familles le vendredi 06 octobre 2017. Le vote pourra s'effectuer par correspondance ou sur place.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale affichée dans le hall du bâtiment administratif.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurent FOUSSEREAU
Le Principal
Chef d'établissement



Collège
Geneviève De Gaulle-
Anthonioz

Le Principal

T 02 38 29 15 16

F 02 38 29 15 25

ce.0451608d

@ac-orleans-tours.fr

28 rue du Château d'eau
45460 LES BORDES

Site internet:

<http://clg-anthonioz-les-bordes.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>



«Mention engagement»